



Bibliothèque Municipale

Règlement

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- La bibliothèque est ouverte à tous.
- Les inscriptions se font par famille.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte ou fournir une autorisation parentale pour leur inscription.
- Le droit d'inscription est de 7 € par année civile et par famille.

NOMBRE DE DOCUMENTS EMPRUNTÉS ET DURÉE DU PRÊT

- pour satisfaire un plus grand nombre d'adhérents, il est recommandé de respecter les délais de prêt.
- Le lecteur peut emprunter 3 livres pour une durée de 3 semaines. Cette durée ne peut être prolongée sur demande du lecteur qu'avec l'accord du responsable.
- Chaque famille peut emprunter 2 cassettes ou DVD pour une durée d'une semaine. Cette durée ne peut être prolongée.

RESPONSABILITÉ DU LECTEUR ET PRECAUTIONS À PRENDRE

- Tout élément non restitué ou détérioré sera remplacé ou remboursé par l'emprunteur au coût d'achat réel. La remise d'un bien équivalent ne peut être acceptée.
- Le lecteur doit prendre soin des livres qui lui sont prêtés. Il ne doit pas les réparer lui-même mais signaler les pages déchirées ou les problèmes de reliure.
- En cas de perte de la carte d'adhésion, il sera demandé 2 €.
- Chaque adhérent avant son inscription devra prendre connaissance du règlement intérieur.
- L'inscription vaut acceptation du règlement

HEURES D'OUVERTURE

Lundi :	16h30 à 18h30
Mercredi :	15h00 à 18h00
Samedi :	11h00 à 12h30

Uniquement les mercredi et samedi pendant les vacances scolaires